



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2006

Délibération n°2006-25

Date de convocation : 21//11/06
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 14
Suppléants : 12
Absents non remplacés : 8
Votants : 26

L'an deux mil six, le trente novembre à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues (84), au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

C. BOUILLOT - C. RANDOULET - L. MAIGRE - Y. DUPONT - M. JOUBERT - A. LAUGIER
A. ROCHEBONNE - L. BISCARRAT - A. MILON
P. VACCHIANI - C. GROS - G. CHAMPEL
J. GUEDES - G. VERNET

SUPPLEANTS

F. LELEU - JP BRUN - C. BERARD - J. PLATTO - G. QUIOT - M. BERTLOT -
F. BLANCO - R. ROUX - A. PEREZ
B. LEMOSSE - F. LAFAURE
R. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

R. ROUCH - J. GRANIER - R. ALLEMAND
M. FOURMENT
L. STANZIONE - G. MOUREAU
M. ANASTAZY
C. DEPOISIER

Secrétaire de séance : Louis BISCARRAT



OBJET : Décision Modificative N°01 / Exercice 2006

Rapporteur : Yves DUPONT

Le Rapporteur expose :

Le 30 juin 2006, le Conseil Régional PACA a décidé l'attribution d'une subvention de 75 000 euros au Syndicat Mixte dans le cadre de l'élaboration du SCoT, alors que seuls 45 000 euros avaient été inscrits en recette dans le budget 2006.

Par ailleurs, le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie autorisée par délibération n°2006-24 en date du 30/11/06 va générer des frais financiers dont il convient de réserver les crédits sur l'article 6615.

Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023-020 : Réduction du virement à la SI	4 000 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	4 000 €	
D 020-020 : Frais de documents d'urbanisme		26 000 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		26 000 €
D 6615-020 : Frais financiers ligne de trésorerie		4 000 €
TOTAL D 66 : Charges Financières		4 000 €
R 021-020 : Virement de la Section de fonctionnement	4 000 €	
TOTAL R 021 : Virement de la sect° de fonction.	4 000 €	
R 1322-020 : Subvention région PACA		30 000 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		30 000 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n°01, équilibrée en recette et en dépenses pour un montant total de 26 000 €.

Vote du Conseil :
 POUR : 26
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le :

Pour extrait conforme
 Le Président

Alain MILON

